

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM !...

vendredi 20 mai 1921

Sommaire :

Progrès et Nationalités	René Johannet
La psychologie du Sinn-Fein	Paul Halfants
Colonisation, Industrialisation, Civilisation	Pierre Ryckmans
✕ Lettre du Luxembourg	Pierre Dupong
Deux destructeurs d'Idoles	Robert Vallery-Radot
Un nouveau chapitre de l'histoire de l'Art belge	Franz Nève
Les idées et les faits : Chronique des idées : J Schyrgens, Georges Legrand. — Pologne, Edg. Janssens. — Angleterre, F. W. — Belgique, R. F. — Italie, L. Picard.	

La Semaine

Par solidarité pour les grévistes anglais, nos dockers d'Anvers ont refusé, à partir de samedi dernier, de charger le charbon destiné à l'Angleterre. Le lendemain, constatant avec étonnement que les camarades hollandais et français ne suivaient pas, ils revinrent piteusement sur leur belliqueuse résolution.

Au Congrès de Hasselt, M. Poulet a préconisé pour les députés flamands la tactique en usage dans les anciens Pays-Bas autrichiens et, ajouterons-nous, chère aux socialistes d'avant-guerre, de refuser au gouvernement le vote des subsides nécessaires, s'il n'est pas satisfait promptement aux revendications flamandes. Mgr Rutten et Mgr Heylen, instamment invités au Congrès, n'avaient pas jugé opportun d'y assister.

Le gouvernement français, passant par dessus le veto sectaire du Sénat, car il se sent soutenu par l'opi-

nion presque unanime de la nation, comprenant que la France ne peut être absente du premier lieu diplomatique de l'Univers, a nommé son ambassadeur auprès du Saint-Siège : M. Jonnart, député du Pas-de-Calais. Le Saint-Siège a nommé Mgr Ceretti nonce pontifical près le gouvernement français.

Malgré des circonstances exceptionnellement favorables les nationalistes italiens n'ont pas remporté la victoire éclatante qu'ils annonçaient avec une assurance enthousiaste. Les socialistes quoique affaiblis, ne sont pas écrasés. Et le Parti populaire garde fièrement toutes ses positions.

M. Lloyd George a prononcé à la Chambre des Communes un discours antipolonais dont l'impression en pays alliés, particulièrement en France, fut désastreuse. Depuis, il cherche à réparer, s'explique, se retracte, invite M. Briand à une nouvelle entrevue.

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

Rédaction : 38, Boulevard Botanique, Bruxelles
Téléphone : B. 9945.

Administration : 60, rue Vital Decoster, Louvain
Tél. 347 et 355.

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger port en sus

La revue est envoyée gratuitement, pendant un mois, à quiconque en fait la demande à M. l'Administrateur de La revue catholique des idées et des faits, 60, rue Vital Decoster, Louvain.

À la Grande Fabrique

— — **E. Esders** — —

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages. Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures. Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :
Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :
Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Comptes-Courants. — Ouvertures de crédit. — Cautionnements pour travaux publics.

Comptes-Chèques. — Les titulaires d'un compte ont la faculté de rendre les effets et quittances qu'ils ont à payer payables aux caisses de la Banque sans aucun frais.

Dépôts à terme. — Intérêts à convenir.

Escompte et encaissement d'effets de commerce et quittances sur la Belgique et l'Étranger à des conditions très avantageuses. Tarif sur demande.

Avances-Prêts, sur des fonds publics belges et étrangers régulièrement cotés, ainsi que sur immeubles.

Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur toutes les villes belges et étrangères.

Fonds publics. — Ordres de bourse tant à Anvers qu'à Bruxelles, Paris, Londres, etc.

Coupons. — Négociés sans frais.

Caisse d'Épargne. — Intérêts 3 1/2 %.

Coffres-Forts blindés, offrant le maximum de sécurité contre le vol et l'incendie.

Action Catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Téléphone B 4991

NOUVELLES PUBLICATIONS :

- 1) **L'Héroïne Nationale Gabrielle Petit**, par CYR. VAN OVERBERGH, belle brochure, franco 0,25 ; 12 ex. franco 2,50 ; 100 ex. franco 16,25 fr
 - 2) **L'Heure a Sonné !** Tract Pascal Nouvelles par SAVONAROLE, franco 0,40 fr. ; la douz. franco 4,00 fr. ; le cent franco 27,50 fr.
 - 3) **L'Eglise et l'École.** Doctrine, Lois, Document, par le R. P. LALLEMAND, S. J. Prix franco 1,85 fr. ; 12 ex. franco 18 fr. ; 25 ex. franco 36 fr.
 - 4) **Le caractère Chrétien**, par le R. P. OLIVIER, franco 1,60 fr.
 - 5) **L'âge mûr et sa réhabilitation**, (Conférence donnée à la Fédération des Femmes Catholiques Belges) 1,00 fr.
 - 6) **Diagnostic et Traitement des âmes ou l'art de la Direction** par l'auteur des Communions Ferventes ; 8,50 fr., franco 9,00 fr.
 - 7) **Le Programme de l'Électrice communale**, par CYR. VAN OVERBERGH, franco 0,40 fr. ; la douz. franco 4,00 fr. ; le cent franco 26,25 fr.
- L'édition flamande sous presse, 0,15 fr. ; la douz. 1,50 fr. ; le cent 10 fr. franco 11 fr.

Vie du R. P. Lintelo, S. J. Apôtre de la Communion quotidienne, par le R. P. SEVERIN, S. J. 1 vol. in 8° 352 pages, portraits, 5 fr. ; franco 5,75 fr.

La Science et les Miracles de Lourdes, par le Docteur CUVELIER, 1,00 fr.

Progrès et Nationalités

L'un des griefs les plus considérables de l'esprit moderne contre les pratiques du moyen âge ou de l'ancien régime, vise l'émiettement des intérêts généraux, surtout économiques, de l'humanité, aux mains d'entreprises mesquines et sans envergure, incarnées dans le particularisme régional.

De fait, la gestion des affaires gigantesques, élaborées par le progrès industriel, s'accommodent mal des douanes intérieures et extérieures, des octrois, des entraves de toutes sortes où se complaisait le goût de nos pères. Cependant, qui ne voit que, par un biais nouveau, une idée intense, l'idée nationalitaire aboutit à restaurer en Europe — en attendant qu'elle gagne l'Amérique, où nous verrons surgir peut-être quelque jour des états doukhobors ou nègres — une anarchie économique très caractérisée ?

Si l'on considère, en effet, l'état de l'Europe avant 1914, et postérieurement à 1918, on ne peut pas être frappé d'un fait, qui est l'éparpillement misérable de forces jadis convergentes en Autriche-Hongrie et en Russie. Le résultat de ces innovations tend à reproduire en immense la dislocation caractéristique du moyen âge débutant avec son accompagnement de famine, de pénurie générale.

Au lieu, par exemple, d'une Autriche-Hongrie figurant, tant mal que bien, un vaste système combiné de production et de consommation, on trouve sept ou huit organismes divergents et rétrogrades, jalousement dressés sur la moindre parcelle qu'ils peuvent détenir, tantôt subissant, tantôt infligeant la loi du mieux nanti, et condamnant la circulation universelle des biens et des denrées à subir, sur le parcours qu'ils contrôlent, des temps d'arrêt innombrables et mortels pour la santé économique de l'Europe. Je ne dis rien des Balkans, des États baltiques, où la sauvagerie économique nous ramène à la préhistoire.

Un historien (peu philosophe, car en vérité, une philosophie exacte pouvait, au moins dès 1840, prévoir les malheurs qui nous assiègent), mort en 1878, voire en 1904, reconnaîtrait-il l'Europe ? Nous avons vu en quelques années le domaine de la civilisation, avec ses accessoires de libertés, de sécurités, d'abondance, se rétrécir au cercle de quelques pays privilégiés.

S'il nous fallait d'abord énumérer les pays épargnés par la guerre, nous compterions tout juste jusqu'à cinq : Danemark, Suède, Norvège, Hollande et Espagne.

Et maintenant, si nous devons dresser la liste des pays où l'ordre règne, nous pourrions aller jusqu'à trois, jusqu'à deux, pourrions-nous en nommer un seul ?

Partout l'image de la séparation, du heurt, de la disjonction, nous obsède. Tout craque, à commencer par les principes.

* * *

C'est pourquoi toute étude du malaise général doit commencer par l'examen de ces choses effroyablement vagues et terriblement précises qu'on appelle des *idées*. Dans la médiocre philosophie de ce temps, elles jouent, avec leurs grossières particularités, le rôle prépondérant que les *esprits* occupent dans la surnature au rabais des spirites. On saisit en elles des

espèces de granulations mentales, de résidus inattaquables pour la débilite critique de notre âge.

Entre toutes, l'idée de *nationalité* semble résistante et dominatrice. En tout cas, c'est à elle qu'une bonne moitié de nos tourments ressortit. Où que nous nous tournions, à Strasbourg comme à Dantzig, à Cologne comme à Dublin, à Fiume comme à Debreczin, à Posen comme à Prague, à Zagreb comme à Angora, c'est cette idée toute-puissante qui anime la marche des armées, dresse les peuples les uns contre les autres et ruine des siècles de culture et d'apaisement. Si quelqu'un pouvait retirer de notre cerveau à tous cette notion physiologique, matérialiste, pour la remplacer par un concept raisonné, juridique, de l'*Etat*, il aurait rendu à la paix le service le plus grand qu'on lui a rendu peut-être depuis l'édit de Milan.

Car c'est une chose éminemment fugace et dévastatrice que cette idée étrangère à tout ordre établi. On s'est beaucoup égayé en France de la naïveté — n'y avait-il dans son cas que de la naïveté ? — du président Wilson recevant les séparatistes bretons, à Paris, et prêtant son oreille à leurs doléances de comédie. Si pourtant l'on admet, avec les théoriciens allemands de l'école matérialiste, le droit pour une langue organisée à *informer* une nationalité, on se demande ce qui subsiste de la France : non seulement les pays basques, la Bretagne, les pays flamands, l'Alsace, mais toutes les régions de langue d'Oc recevront une vocation métaphysique à la séparation d'avec la nationalité de langue strictement française. Huit ou dix états se partageraient le sol français, hérissés chacun de douanes et de cordons sanitaires, en guerre perpétuelle les uns avec les autres.

Et ce terme de guerre doit être pris dans son sens le plus général, le plus idéal, celui d'extermination et d'affirmation puriste, dans son sens le plus négateur de tout lien supranational. La nation qui nous fera le mieux saisir cet excès, quasi démoniaque, est à coup sûr la Tchéco-Slovaquie. Depuis cinquante ans, les Tchèques ont réussi à se fabriquer une langue absolument hermétique, jalouse de ses racines et de ses tournures, qui nécessite, pour être entendue, des raffinements spéciaux.

Quand un français apprend n'importe quelle autre langue européenne, à côté de termes indigènes qu'il lui faut s'assimiler, il retrouve tout un stock de vocables passe-partout comme *chocolat, théâtre, revolver, armée* qui figurent comme tels dans tous les dictionnaires européens. Les Tchèques ont, par nationalitarisme linguistique, exterminé ces mots d'origine non tchèque et ils ont forgé de toute pièce, à l'aide de racines slaves, des expressions qu'ils sont seuls à posséder et qui font de leur idiome le plus ténébreux, quant au vocabulaire, des langues de l'Europe centrale. En même temps, ils s'en servent avec jalousie pour leurs moindres travaux.

De cette prédilection pour les parlars locaux, au détriment du latin, du français, de l'allemand, de l'anglais, de l'italien, de l'espagnol, bref, de toutes les grandes langues de civilisation que n'importe quel homme cultivé connaît et pratique ; de

cette frénésie à accentuer le caractère particulier des dialectes ou des langues mineures, que résulte-t-il ? Ceci, que des retards très analogues aux barrières douanières, mais encore plus insurmontables, vont bientôt arrêter l'échange des pensées, et obscurcir les découvertes de l'esprit. Quand, par nationalitarisme, tous les irlandais s'exprimeront en irlandais, tous les écossais en erse, tous les gallois en gallois, tous les basques en basque, tous les provençaux en provençal, tous les allemands du Nord dans les dialectes chers à l'auteur d'*Olle Kamellen*, tous les frisons en frison, tous les bretons en breton, le commerce des idées, l'échange des réflexions morales deviendra impossible. Déjà, il est courant de voir certaines découvertes, certaines théories (par exemple les théories médicales), mettre quinze à vingt ans avant de passer certaines frontières, à cause de la disparité des langues. Que sera-ce lorsque ces disparités pulluleront et caserneront l'esprit humain en des centaines de cases hermétiques.

* * *

Il existe là, pour l'avenir de l'intelligence, un danger réel. Si la nationalitarisme linguistique persiste, la densité particulière aux travaux respectivement *étrangers* les uns aux autres s'accroîtra dans des proportions monstrueuses et retardera singulièrement l'œuvre de la civilisation. Peut-on exiger d'un savant, autre que savant philologue, la connaissance de plus de sept ou huit langues ? Cela me paraît difficile. Or l'Europe que le nationalitarisme nous prépare exigera la pratique de vingt ou vingt-cinq idiomes. A force de renchérir, on imprimera des ouvrages pour deux ou trois cents lecteurs (le basque ne comporte-t-il pas sept dialectes principaux ?) ce qui veut dire que l'on ne publiera plus rien d'utilisable.

Il importe donc que les intellectuels de chaque pays fassent cause commune avec les économistes pour prendre une conscience nette du péril nationalitaire. Il se résume en un mot : *éparpillement*, lequel se traduit à son tour : *dislocation*. Le terme de la série pourrait bien être *guerre perpétuelle*.

De toute façon, nous traversons, du fait de l'idée nationalitaire, une période terriblement régressive, devant laquelle il importe de sauvegarder de notre mieux les forces divines et humaines qui sont le lien véritable des sociétés.

RENÉ JOHANNET



La psychologie du Sinn-Fein

Sous ce titre, M. Maurice Bourgeois a publié, dans la *Revue de la Semaine* du 1^{er} avril, un article bien documenté, qui retrace l'évolution interne du mouvement Sinn Fein, et essaye d'établir la « mentalité » de ses partisans.

L'événement le plus important, à ses yeux, dans la genèse du mouvement Sinn Fein, autant que dans la formation de l'Irlande moderne est la fondation, en 1893, de la Ligue gaélique. L'objet avoué de la Ligue était la préservation et la propagation du séculaire idiome celtique d'Irlande. Mais l'œuvre de la Ligue n'était pas uniquement philologique. Elle tendait à réveiller toutes les manifestations du grandiose passé d'Érin, de cette civilisation qui a fait de l'Irlande l'« île des saints et des savants », le berceau de la culture et de la chrétienté occidentales et une entité morale radicalement et irréductiblement distincte de l'Angleterre. La résurrection de la langue nationale était donc plutôt un moyen qu'un but : c'était le réveil du nationalisme irlandais.

J'ai constaté, en effet, au cours d'un séjour que je fis en Irlande quelque dix ans après la fondation de cette Ligue, que les ambitions des nationalistes irlandais, n'étaient pas de supplanter la langue ir-

landaise. L'utilité pratique du gaélique était trop contestable, pour abandonner une langue mondiale, surtout pour un peuple que la misère du pays natal obligeait d'envoyer, chaque année, trente à quarante mille de ses enfants aux États-Unis.

La vieille langue n'était d'ailleurs plus parlée que dans quelques pauvres districts de l'Ouest, et les journaux les plus acharnés contre l'Angleterre, tels que *The Irish People*, tous les jours pleins d'invectives contre les oppresseurs, s'imprimaient eux-mêmes en anglais et se contentaient de donner un ou deux articles en gaélique, en mettant encore, souvent, la traduction anglaise en regard de ce texte en caractères spéciaux, si différents du type roman, et, pour la majorité des Irlandais, si « barbares ».

* * *

Quoi qu'il en soit, en vue de faciliter les recherches historiques locales, ou tout simplement, par patriotisme, les milieux ecclésiastiques, que je pus observer de plus près, se montraient très favorables à la reviviscence de la vieille langue nationale. Des membres du clergé formaient entre eux des cercles d'études pour s'exercer à lire et à parler cet idiome, par lequel ils avaient plaisir à affirmer leur séparatisme de l'Angleterre.

Le mouvement, favorisé d'ailleurs par les Congrès panceltiques, qui déjà alors, tenaient leurs assises régulières, contribua puissamment à rendre aux Irlandais la conscience de leur nationalité et la fierté de leur glorieux passé.

Il suffit de visiter le très intéressant Musée National de Dublin, et sa riche collection d'antiquités chrétiennes irlandaises, pour se rendre compte de la magnifique civilisation qui régnait en Irlande durant trois ou quatre siècles après la mort de Saint Patrice. Le développement des sciences et des arts irlandais, projetait alors au loin son rayonnement sur le monde. Les écoles, élevées le plus souvent à côté des monastères, attiraient un grand nombre d'étudiants de l'Angleterre, de la France et de la Germanie, parmi lesquels plusieurs princes désireux d'achever leur instruction aux célèbres abbayes de Clouard et de Bangor. Les professeurs irlandais étaient recherchés dans les collèges de la Grande-Bretagne et du continent. L'Irlande envoyait des missionnaires en France, en Germanie, en Suisse, en Italie, et même en Islande. Les évêques belges ont pu rappeler dernièrement, dans leur lettre à l'épiscopat irlandais, ce que la Belgique doit aux apôtres de la foi qui lui vinrent de l'île des Saints.

Les invasions danoises, puis la conquête de l'île par l'Angleterre, ont mis fin à la prospérité d'antan. Une longue servitude menaçait même de faire perdre à l'Irlande son âme, quand le renouveau nationaliste auquel nous faisons allusion se produisit et qu'une Irlande frémissante proclama une fois de plus à la face du monde sa vitalité indestructible.

C'est à ce moment que la doctrine de Sinn Fein proprement dit fut formulée par un remarquable écrivain de langue anglaise, M. Art. Griffith. De la politique de résistance passive, dont la Hongrie avait donné l'exemple, pour la conquête de son autonomie, il tira pour l'Irlande une leçon et un exemple. Et il baptisa sa doctrine de *Sinn Fein policy*, des deux mots gaéliques, *Sinn Fein*, littéralement : « Nous-mêmes ».

* * *

C'était, au début, un mouvement intellectuel plutôt que pratique, l'expression d'une philosophie politique, et l'élément affectif y avait une grande part. Mais, en inculquant ses concepts de nationalité, de culture, de liberté particularistes, le Sinn Fein mettait en jeu des notions qui devaient agir sur l'esprit irlandais à la manière d'idées-forces.

Si le Sinn Fein, doctrine d'abstentionnisme parlementaire, et de reconstitution intérieure, est passé à l'action, ce fut en vertu d'un synchronisme avec le développement d'autres forces sur lesquelles le Sinn Fein officiel n'avait aucun contrôle. Formés en dehors de lui, les « Volontaires irlandais » — sont devenus, par une sorte d'agglutination de tous les mouvements de même tendance, l'armée et la police du Sinn Fein. (1) L'Épiscopat catholique, dont on connaît l'influence

(1) En 1912, MM. Carson et Smith organisèrent dans l'Ulster une armée de plus de cent mille hommes pour résister au Home Rule. L'année suivante, les Irlandais du Sud de la Boyne créèrent le groupement des Volontaires, sous la direction du colonel Moore. Mais la contrebande des armes, permise en Ulster, fut réprimée à Dublin. Ces volontaires sont devenus l'I. R. A., l'armée républicaine irlandaise, depuis 1916. Après l'armistice, beaucoup d'anciens soldats s'y sont enrôlés. Voir *L'Irlande dans la crise universelle*, par Louis Tréguiz.

fondée sur les convictions catholiques séculaires des Irlandais, fait cause commune avec le Sinn Fein, sans admettre qu'il soit permis de répondre au crime par le crime. Que les évêques d'Irlande soient sympathiques au mouvement, cela semble résulter de leur déclaration dans leur manifeste d'octobre 1920 : : Ce n'est pas au moyen d'une oppression tyrannique qu'on résoudra la question irlandaise, mais en reconnaissant à l'Irlande le droit imprescriptible qu'elle a, comme toute nation, de choisir la forme de gouvernement sous laquelle son peuple doit vivre ».

Or, le Sinn Fein est aujourd'hui nettement républicain. Outre qu'il y a maintenant trop de sang entre l'Angleterre et l'Irlande pour qu'il puisse encore être question d'une simple autonomie, le Sinn Fein pose en principe qu'une demi-liberté est inadmissible pour un peuple. Même si l'Angleterre accordait à l'Irlande le Home Rule des Dominions, qui représente à ses yeux le maximum de concessions possibles, les Sinn Feiners, à ce qu'ils ont déclaré à M. Maurice Bourgeois, feraient bande à part, le lendemain (We should secede the next day).

Leur intransigeance n'accepte plus autre chose que la République irlandaise, qui, d'ailleurs, on le sait, fonctionne comme État de fait, depuis les élections de 1918, avec la connivence de l'immense majorité du peuple irlandais, si l'on excepte Belfast.

L'incompatibilité d'humeur est irrémédiable entre l'Angleterre et l'Irlande, et il faudra bien, tôt ou tard, que la première se résigne au divorce. Alors, il sera possible au peuple irlandais de se développer économiquement et intellectuellement d'après ses propres « potentialités ». Que celles-ci soient pleines de promesses, si elles s'exercent en liberté, qui en peut douter, après les garanties données par l'histoire de l'Irlande ?

PAUL HALFLANTS



Colonisation, Industrialisation, Civilisation

Le terme d' « Industrialisation de la Colonie » a eu un succès d'autant plus vif, que c'est un tiroir où chacun met ce qu'il veut. Il a été, croyons-nous, lancé par le présent Ministre des Colonies, qui entendait organiser les services publics de transport et de production sur le pied de grandes entreprises à but lucratif. D'autres veulent en faire la « Cap talisation » de la Colonie, rêvent d'un Congo partagé, tel un gâteau de rois, entre quelques grosses compagnies chartées et souveraines. Pour le grand public, industrialisation veut dire machines, électricité, vingtième siècle, taylorisme, hydravions et tanks de labour.

Ce que nous avons à faire est beaucoup plus simple et beaucoup plus difficile : nous devons civiliser notre Congo.

J'ai tenté de poser le problème en deux mots, dans une précédente chronique :

L'Afrique ne produit pas, parce que, pour ses habitants, le levier économique fait défaut. Ils n'ont pas d'intérêt à travailler. La disproportion entre l'effort et sa récompense, entre le travail et la puissance d'achat du salaire, est tellement énorme que, tout sauvage qu'il soit et tout naïf, le noir doit quand même finir par s'en rendre compte. Le temps heureux n'est plus où une fiole d'eau-de-vie payait une pointe d'ivoire, où l'on avait une cargaison d'esclaves pour un ballot de pacotille. Aujourd'hui, celui qui, librement, porte une charge, à pied, sur la distance de Bruxelles à Paris, pour avoir de quoi s'acheter une chemise, est un imbécile. L'homme sage préfère évidemment courir nu ou se vêtir d'écorce.

Cette situation n'est pas sans remède. Il y en a de toute

espèce. Il y a ceux que l'on voit ; il y a ceux que l'on ne peut pas voir ; il y a enfin ceux que l'on veut voir et qui n'en sont pas.

* * *

Un mot de ces derniers, pour en finir.

L'intérêt ne pousse pas le noir au travail ? — Créons-lui un intérêt, direz-vous ? — Mais non ! Poussons-l'y de force !... Le fouet des gardiens faisait, jadis, filer les galères plus vite que le salaire des matelots ne pouvait faire aller les navires libres !... Et puis, d'ailleurs, n'avons-nous pas le devoir de protéger notre frère inférieur, même malgré lui, contre sa native paresse ? Le travail ennoblit l'homme ; « relevons » donc — (qu'en termes galants ces choses-là sont dites : comme s'il s'agissait de tendre une main secourable à un pauvre infirme qui vient de faire un faux-pas) — « relevons » le taux de l'impôt pour ennoblir les nègres et faire marcher les factoreries.

C'est son hypocrisie qui rend le procédé si ignoble. Car ceux qui le prônent, se défendent de vouloir introduire le travail forcé, parce que ce mot de « travail forcé » agit sur l'opinion publique de la métropole comme un lambeau d'étoffe écarlate sur un taureau : il affole sans qu'on sache pourquoi. L'impôt est simplement une prestation obligatoire de l'individu à la communauté. Dans nos sociétés hautement policées, on peut, en général, s'en libérer par un paiement en argent. Mais s'il ne se trouve personne qui veuille ou puisse remplacer le prestataire, moyennant finances, il faut bien qu'on acquitte l'impôt en nature ou en travail. Tel le service militaire, et les dispositions de nos lois sur le curage des ruisseaux par les riverains. Cela est parfaitement juste, logique et moral ; cela pourrait s'appliquer aux noirs aussi bien qu'aux blancs. Si nous avons à exécuter de grands travaux d'intérêt public, et que les travailleurs volontaires ne se présentent pas, il n'y a rien d'immoral à ce que l'État impose le travail au lieu d'imposer le paiement des salaires, comme il le ferait en Europe où la main d'œuvre ne fait pas défaut.

Personne ne le propose : on n'ose pas le proposer. On n'oserait pas, surtout, — (ce qui serait d'ailleurs injustifiable) — organiser le travail forcé au profit d'entreprises purement privées. Mais qu'on couronne cette injustice par l'injustice plus grande de saisir, au profit de l'État, le salaire du travailleur malgré lui, et la mesure apparaît à certains comme légitime ! C'est cependant à cela que revient l'augmentation de l'impôt, quand elle ne se justifie pas par un bien-être plus grand dû à l'action des pouvoirs publics, mais simplement par les demandes des chambres de commerce.

* * *

Que faire donc ?

Le noir produit, en vue de l'exportation vers l'Europe, une matière première brute, que l'on transporte telle qu'elle — ce qui coûte fort cher. Ces frais incombent au producteur, puisqu'il doit faire concurrence, sur le marché européen, à des rivaux qui peuvent embarquer directement sur des navires de mer. D'autre part, le noir n'achète, comme articles d'importation, que des produits entièrement fabriqués en Europe, payés au taux de la main d'œuvre européenne ; et comme l'industrie locale ne peut rien livrer d'analogue, l'importateur sans concurrence ne devra faire aucun sacrifice sur ses prix : c'est l'acheteur seul qui paiera tous les frais de transport. — Plus on s'éloigne de la côte, plus les prix d'achat seront faibles et les prix de vente énormes : en pleine brousse, le progrès est pratiquement impossible.

Les remèdes économiques, que tout le monde voit, devront, pour qu'on puisse espérer un résultat sérieux, porter à la

fois sur les deux termes de ce qui n'est pas, pour le moment, une équation : augmenter le salaire du noir, et augmenter la puissance d'achat de ce salaire en diminuant le prix des articles d'importation, en réduisant les frais généraux et le coût des transports.

* * *

Nous aurons l'occasion de revenir, dans ces chroniques mensuelles, sur tous ces problèmes de l'outillage économique et de la politique commerciale : construction de chemins de fer, et surtout de routes, introduction d'instruments de travail accessibles à tous ; traitement industriel sommaire des produits avant leur embarquement ; choix judicieux des articles d'importation ; suppression des intermédiaires inutiles, parasites du commerce.

Mais disons tout de suite que ce ne sont là que des palliatifs. Le vrai remède, la seule solution efficace, ce n'est pas là que nous devons les trouver. C'est celle que l'on ne veut pas voir : je vais vous la faire formuler vous-même.

En Belgique, un poulet coûte dix fois plus cher qu'une bouteille de bière. En Afrique aussi : dix sous le poulet, un sou le litre de bière — indigène. En Afrique comme en Belgique, un jour de travail procurera de quoi manger pendant trois jours — des vivres indigènes. Pour deux rations de vivres, on aura une marmite — indigène — où les cuire. Un vêtement d'écorce — indigène — vaut le salaire d'une journée. Mais une bobine de fil — européen — vaut deux jours de salaire ; un vulgaire bol de faïence — européenne — quinze jours ; et pour une chemise — européenne — il faudra peiner trois mois.

Inutile, n'est-ce pas, de poursuivre : vous avez trouvé. Il faut que ces qualificatifs paralysants disparaissent : en d'autres termes, il faut civiliser les noirs. Quand ils sauront tisser — quand le porte-faix noir, sa journée finie, pourra acheter le fruit d'une journée de travail du tisserand noir, nous trouverons des portefaix. Quand les forgerons indigènes sauront construire des charrues, les agriculteurs indigènes les achèteront, et produiront trois fois plus ; et quand les menuisiers noirs pourront vendre des brouettes, le portage aura disparu.

Mais cela, ce n'est plus l'Industrialisation. Ce n'est que le progrès. Trouver le Congo à l'âge préhistorique, et le laisser, trente ans plus tard, dans un état de civilisation universellement répandue, analogue à celle du dixième siècle dans nos pays ! Quel admirable rêve, pour une carrière coloniale ! Quelle belle affaire pour nos industries : des chemins de fer drainant un pays moyenageux, au lieu de voies ferrées inutiles, s'allongeant par des régions sans routes, voisinant avec la sauvagerie, luttant contre cette tâche impossible d'avoir à charger leurs wagons avec des marchandises amenées à dos d'homme !...

Hélas, on ferme trop souvent les yeux à cette réalité. Le noir capable de se tisser une chemise, mais il n'achètera plus les nôtres ! Mais, d'abord, il ne les achète pas aujourd'hui non plus ! Et puis l'anglais, qui est pour nous, un meilleur client que le noir, n'est-il pas capable de tisser ? Et enfin, quand on a construit les premiers chemins de fer, tel honnête bourgeois les voulait condamner, parce que les pauvres voituriers allaient se voir privés de pain. On les a construits quand même. Espérons.

PIERRE RYCKMANS
résident de l'Urundi



Lettre du Luxembourg

La situation politique

Depuis les élections générales du 26 octobre 1919 le parti de la Droite possède la majorité à la Chambre luxembourgeoise. De 48 sièges que compte en ce moment la députation, la Droite en occupe 27, soit une majorité de six voix sur tous les autres groupes réunis. Cette majorité est assez importante, eu égard au nombre total des députés et au fait que les élections ont eu lieu d'après le système de la représentation proportionnelle. On a calculé que 53.7 % des électeurs ont voté pour la Droite.

Les 21 sièges de la minorité se répartissent de la façon suivante : 8 socialistes, 7 libéraux, 3 parti national, 2 parti populiste, 1 démocrate radical. On ne peut pas prétendre que toute la minorité soit également en opposition avec le Gouvernement. Ce dernier peut compter souvent sur l'appui des deux représentants du parti populiste et sur celui d'un des membres du parti national.

Jusqu'au commencement du mois d'avril, le Gouvernement comprenait 3 droitiers, dont le ministre d'État, M. Reuter, un libéral, un démocrate et un indépendant. Ce gouvernement avait été constitué en septembre 1917 primitivement comme ministère de coalition. Sa durée comme tel ne fut pas longue. Déjà en décembre 1918 les socialistes et les libéraux passèrent à l'opposition. La conséquence en fut que les membres du Gouvernement appartenant à ces deux groupes offrirent leur démission. Une situation très embrouillée en résulta. Les plus graves problèmes de politique intérieure, parmi lesquels le maintien de notre indépendance nationale, la préparation d'une nouvelle orientation politique du pays et la question dynastique, étaient à résoudre. Comme aucun parti n'avait la majorité à la Chambre, le dénouement de la crise ministérielle traînait et paraissait inextricable. Dans ces circonstances, il se trouva une majorité à la Chambre composée de la Droite et de différents autres petits groupes existant au Parlement, pour inviter par un ordre du jour le Gouvernement démissionnaire à reprendre en mains les affaires du pays comme ministère d'affaires. Cette marque de confiance et le fait que les partis de l'opposition allèrent jusqu'à fomenter, le 9 janvier 1919, à la faveur d'une mutinerie au corps des volontaires, une véritable sédition contre l'ordre de choses établi, décidèrent les membres démissionnaires du Gouvernement à se rendre au vœu exprimé par la majorité du Parlement. Depuis ce moment, l'opposition des partis de gauche, notamment contre leurs anciens représentants au ministère de coalition, ne connut plus de bornes. Mais le résultat des élections du 26 octobre 1919 fut une éclatante justification de la politique suivie par le Gouvernement en même temps qu'un verdict de condamnation pour celle de l'opposition. Aussi le parti de la Droite, sorti vainqueur de la bataille électorale, crut-il bien faire en assurant de son entière confiance et en priant de rester au pouvoir, malgré le changement de la situation parlementaire, ceux des membres du Gouvernement qui, à un moment tragique de notre histoire, en restant aux affaires malgré les invectives de leurs anciens amis, avaient placé leur devoir patriotique au-dessus de l'intérêt de parti.

* * *

La composition du Gouvernement ne changea donc pas, sauf un petit remaniement partiel en janvier 1920, jusqu'au mois d'avril 1921. En ce moment, la démission de M. le direc-

teur général Welter, démocrate, ancien représentant des socialistes au ministère, vint déclencher une démission complète du ministère, Pourquoi cette crise ministérielle totale ? M. Welter avait justifié sa démission par des motifs personnels. Au Parlement rien ne s'était passé qui pût entraîner une démission du ministère. — Voici l'explication de ce procédé quelque peu insolite. Depuis la reconstitution du ministère Reuter comme cabinet d'affaires en janvier 1919, l'opposition avait toujours motivé son refus absolu de collaborer, même dans les questions d'intérêt national, par la présence au ministère de leurs anciens hommes de confiance qui leur avaient faussé compagnie. Au mois de décembre 1920, les partis d'opposition, à l'exception toutefois des socialistes, avaient même formellement offert à la Droite leur collaboration sur un programme de politique nationale, en faisant toutefois dépendre cette collaboration du départ des deux ministres libéral et démocrate, et de leur remplacement par deux hommes ayant leur confiance.

D'aucuns prétendent que cette offre fut inspirée par le souci des libéraux et du parti national, d'éviter de la part de leurs adhérents le reproche d'une liaison trop intime avec les socialistes révolutionnaires sur un programme purement négatif. Ce reproche devait être redoutable surtout pour le parti national, dirigé par M. le député Pierre Prum, fils de l'ancien leader bien connu des catholiques luxembourgeois, alors que les adhérents de ce groupe se recrutent surtout parmi les cultivateurs très catholiques et très conservateurs des Ardennes. Aussi ce fut M. le député Prum qui prit l'initiative de cette tentative de rapprochement entre la majorité et l'opposition, Quoi qu'il en soit, les pourparlers entamés échouèrent.

D'un côté l'opposition émit la prétention que préalablement à toute discussion approfondie d'un programme d'action commune le remplacement des deux ministres libéral et démocrate fût décidé en principe. Un double motif empêcha la Droite de s'incliner devant cette exigence : des raisons de tact d'abord vis-à-vis des ministres intéressés, auxquels la Droite n'avait rien à reprocher et ensuite le fait qu'une discussion superficielle du programme avait montré les difficultés insurmontables, d'arriver à une entente notamment sur la question de la loi scolaire, dont la réforme fut réclamée par la Droite et repoussée par la gauche.

* * *

Malgré cette expérience, l'opposition continua à reprocher tant au Gouvernement qu'à la Droite de l'écartier de toute collaboration pour pouvoir exercer une espèce de dictature de parti. C'est pour enlever ce prétexte aux partis de l'opposition que le Gouvernement décida de profiter de la démission d'un de ses membres pour offrir à la Souveraine sa démission totale. De cette façon, la constitution d'un ministère de coalition, où l'opposition serait représentée, devenait réalisable. Conséquemment, la Grande-Duchesse, avant de charger quelqu'un de la composition d'un nouveau cabinet, pria les différents partis de se mettre d'accord sur le principe d'un ministère de coalition. Mais, de même qu'en décembre 1920, les partis n'y parvinrent pas. Comme alors la pierre d'achoppement fut la loi scolaire à la révision de laquelle la Droite déclara ne vouloir ni pouvoir renoncer. Elle se montra d'ailleurs d'une modération extrême. Ses prétentions visent en effet uniquement à rendre exécutable au point de vue de l'enseignement religieux la loi scolaire votée en 1912 par une majorité libéro-socialiste. D'après cette loi, il est défendu sous menace de peines très fortes à n'importe qui et notamment au personnel enseignant de collaborer à l'enseignement religieux. Seul le

clergé est autorisé à s'occuper de cette branche d'enseignement. Or il a été démontré que cette disposition de la loi est inexécutable, notamment dans les grandes localités, à raison du fait que le clergé est trop peu nombreux.

* * *

Ce que la Droite d'accord avec l'évêché veut en ce moment, c'est rendre exécutable la loi en disposant que là et dans le cas où le clergé n'est pas à même de donner intégralement l'enseignement religieux, il soit permis d'y suppléer par le concours bénévole et rémunéré de personnes aptes, ces personnes pouvant être des membres du personnel enseignant. Cette formule fut repoussée par les libéraux qui exigèrent qu'en aucun cas il ne fût permis à un membre du corps enseignant de prêter son concours à l'enseignement religieux. Il est évident que la Droite aurait failli à son devoir le plus sacré, si elle s'était inclinée devant une pareille intransigeance. Ce qui nous a le plus peiné, nous autres catholiques, c'était de voir le porte-parole du parti national, M. le député Pierre Prum, catholique lui-même, appuyer indirectement les libéraux en reprochant à la Droite d'avoir soulevé mal à propos et inopportunément la question de la réforme de la loi scolaire.

C'est dans ces circonstances que M. Reuter fut de nouveau chargé par la Souveraine de composer le ministère. M. Reuter forma un ministère homogène de Droite composé de cinq membres. C'est ce ministère qui s'appête à réaliser le vœu unanime des catholiques luxembourgeois en procédant prochainement à la réforme de la loi scolaire. Il devra résoudre encore toute une série d'autres graves problèmes, tels que l'union économique du Grand-Duché avec la Belgique, l'introduction d'une milice, l'entrée du Grand-Duché dans la Ligue des nations, l'achèvement de la réforme fiscale déjà fortement entamée, l'exécution d'une série de grands travaux d'utilité publique, tels que la construction d'une grande centrale électrique pour tout le pays, d'une conduite d'eau intercommunale pour le Nord du pays, de tramways intercommunaux dans le bassin minier et enfin la réforme de notre législation sociale par la création d'une caisse générale de pensions pour les salariés et l'introduction du système des contrats collectifs avec la procédure d'arbitrage obligatoire en cas de conflits sociaux. Vaste programme sans doute, mais dont la préparation est déjà très avancée. Les catholiques luxembourgeois seront fiers de consacrer leurs meilleures forces à sa prompte réalisation.

PIERRE DUPONG,
Avocat et député.



Deux destructeurs d'idoles

C'est toujours avec un vif frémissement de plaisir qu'on lit René Johannet. Nul n'excelle comme lui à bourrer une phrase d'éléments nourrissants et dont le tissu est chargé d'un extrait d'innombrables lectures parfaitement assimilées et assimilables, présentées sous une forme succulente et subtilement relevées du sel le plus fin. Sans craindre de l'écraser sous un grand nom, il n'est que juste de penser que depuis Sainte-Beuve, la critique littéraire n'avait point connu une information aussi étendue, aussi intelligente et passionnée de son objet. Les connaisseurs se souviennent de leur délectation lorsque parut dans les *Lettres* du 1^{er} juillet 1919 l'étourdissant

essai intitulé *Les Responsabilités de Denis Papin ou les antinomies insolubles du monde moderne*. Sous le vocable moins pittoresque : *Itinéraires d'intellectuels* (1), René Johannet réunit aujourd'hui deux importantes études sur Péguy et Georges Sorel. Nous ne saurions trop les recommander à nos lecteurs. Ils tiendront là, ramassés dans un champ merveilleusement éclairé, quelques aspects des plus importants de la crise spirituelle de ces trente dernières années qui furent décisives pour le salut de la pensée française. Car si René Johannet s'est révélé le meilleur chroniqueur de politique étrangère que nous possédions avec M. Jacques Bainville, son investigation ne s'assouvît pas à l'étude des seuls problèmes du Rhin et de l'Orient ; il connaît toutes les langues, toutes les littératures, l'histoire de tous les peuples, mais il n'en oublie pas pour cela la géographie intellectuelle de sa patrie ; nul n'est plus averti que lui de son climat actuel, de son terrain, de ses secrètes richesses. C'est un guide sûr et qui n'avance que ce qu'il sait.

* * *

Les deux personnalités qu'il analyse ici sont Péguy et Sorel, esprits incomplets mais puissants et dont les intuitions touchent au génie. Différents l'un de l'autre quant à l'application de leurs découvertes spirituelles, leur aventure a ceci de commun qu'ils partirent tous deux du socialisme pour aboutir à la réaction la plus violente contre le mythe démocratique et au culte de l'homme ramené à ses justes proportions, ni ange ni bête, ni esprit pur ni matière brute, mais composé d'une âme et d'un corps comme dit le catéchisme et soumis à des lois qui le dépassent et dont l'éternelle réalité le brise quand il prétend les enfreindre ou seulement les ignorer. En ce sens (et si nous laissons de côté le débat des rhétoriciens qui n'a que faire en l'occurrence), Péguy et Sorel reconduisent l'intelligence aux sources de l'humanisme civilisateur. Le parallélisme de ces vies de héros forme l'unité organique de ce volume de substantifique moëlle.

Johannet a beaucoup connu Péguy, et comme il parlait beaucoup de soi-même, nous n'avons pas seulement ici la pensée de Péguy telle qu'elle se dégage obstinée, persuasive, de son œuvre patiente et têtue, si drue qu'elle ne laisse aucun passage à une interprétation incertaine, mais encore telle qu'elle se livrait dans les causeries journalières et les épanchements de l'amitié. Nous avons là quelque chose d'analogue aux entretiens de Goethe avec Eckermann.

Le témoignage de Johannet concorde en ses grandes lignes avec celui que M. Daniel Halévy nous a donné dans son émouvant et ardent petit livre *Charles Péguy et les Cahiers de la Quinzaine* et il le complète précieusement en ce qui concerne l'attitude si complexe du dévôt de Notre Dame de Chartres. Certains propos qu'il aurait tenus pouvaient faire croire à un catholicisme indépendant et fortement teinté d'hérésie quant à l'éternité des peines de l'Enfer ou la nécessité des sacrements. Nous savons maintenant que sa foi fut entière et que s'il gourmanda quelques travers de cléricature, ce fut avec la libre gaminerie d'un Villon ou d'un Rutebeuf sans une goutte de fiel voltairien. Loin de dédaigner la Messe et de faire consister toute la vie chrétienne dans la prière, il souffrait de sa terrible situation qui lui interdisait la participation réelle aux mystères de l'Église. « *Je ne vais jamais à la Messe, dit-il un jour à Massis et à Psichari, je ne pourrais jamais assister à la Messe, au Sacrifice de la Messe. Cela serait trop violent pour moi, je ne pourrais pas, je me trouverais mal. J'entre à l'église, dans une église pour prier, mais c'est toujours avant la messe, avant l'heure de la messe.* »

Il avait le sens de la foi comme il avait le sens de l'histoire, un sens extraordinairement sûr, qui nous fait toucher dans chaque phrase indéfiniment ressassée, chaque mot regardé et palpé avec amour sous toutes ses faces, la profonde France, celle des cathédrales, des croisades et des communes, celle d'avant les aventures italiennes, celle de Saint Louis et de Joinville, de Jeanne d'Arc et de Villon, celle aussi des querelles de Sorbonne, des entrées magnifiques du Roi dans les villes pavoisées, des mystères fastueux et interminables en l'honneur de Notre-Seigneur, de Notre-Dame et des Saints. Il est le dernier de nos trouvères pieux, dit excellemment René Johannet. Il y a cinquante ans surtout qu'on n'avait rien *pensé* de cette sorte. Cinq siècles de réforme et de contre-réforme, de paganisme et d'antipaganisme avaient placé entre le christianisme et les écrivains une réserve, une prudence, une défiance, une pompe indicible. Péguy est à son aise avec les Saints, les vertus, les sacrements et les sept péchés capitaux, comme un imagier dans sa boutique au milieu de ses statues familières, et il prie comme il respire ».

* * *

« Je dois tout ce que je sais à deux hommes, Bergson et M. Sorel », répétait souvent Péguy. Il voulait dire que c'était ces deux esprits qui l'avaient aidé à dissiper les nuées intellectualistes et à retrouver son être véritable, paroissien d'Orléans et descendant des vigneron de la Loire. Étrange esprit que celui de M. Georges Sorel et véritable épouvantail à bourgeois que ce bourgeois rangé et studieux qui prend son plaisir à lancer de son cabinet des formules explosives dont la jeunesse s'exalte ! Johannet, avant de nous le présenter tourne tout autour de lui et n'approche cet homme déconcertant que par des chemins défilés, par de savants travaux de circonvallation. De face, en vérité, il est insaisissable et fait penser à l'idole Tervagan que notre vieux Bodel nous montre dans son jeu de Saint Nicolas ; le roi d'Afrique devait gagner la guerre si le dieu riait, il devait la perdre s'il pleurait. Or, pour toute réponse, Tervagan pleura et rit ». M. Sorel est-il anarchiste ? est-il traditionaliste ? Il saisit tout avec violence, métaphysique, sociologie, exégèse religieuse ; il jette des volumes et des brochures retentissantes et introuvables, la plupart publiés en italien ; il écrit surtout chez les socialistes, mais n'allez pas croire qu'il vénère Marx ou Jaurès. Ce qui l'excite dans la doctrine socialiste, c'est le dogme de la lutte des classes ; il y voit un réveil de l'esprit de défense dans la bourgeoisie, car pour lui comme pour le vieil Héraclite, la guerre est la mère de toutes choses et donne à l'homme un état d'âme héroïque qui la porte aux grandes créations intellectuelles et sociales ; l'homme ne se révèle vraiment homme que par le sacrifice, le renoncement à la jouissance, la pauvreté, la chasteté. Le travail est la grande vertu. Ici il rejoint Proudhon auquel il a voué un culte. Ses ennemis, ce sont les intellectuels de la Démocratie, les Byzantins de la critique et du jurisme, les bavards des assemblées politiques, tout le régime parlementaire enfin, issu d'une révolution et d'abstracteurs myopes et niais qui se figurent que des institutions, des mœurs, une autorité et des lois, peuvent sortir d'une urne parce qu'ils y ont introduit quelques instants auparavant le témoignage de leurs ignorances et qu'ils les ont additionnées. C'est le guerrier et le producteur qui créent la vie et non la Phrase, c'est l'homme en chair et en os et non l'individu du *Contrat social* et de la *Déclaration des Droits*.

* * *

Dans son *Procès de Socrate*, il retrouve la même éloquence véhémence que Nietzsche pour dénoncer le danger de ces

pédagogues qui ramènent toutes les lois du monde à la mesure de leur petite raison, compromettent l'être entier dans leur appareil logique et le vident ainsi de tout le réel; et comme chez l'auteur de *l'Origine de la Tragédie*, même apologie du Mythe nécessaire à la civilisation, ce qui est, si l'on entend bien le sens que prend ici le terme de Mythe, la nostalgie avide chez l'un comme chez l'autre des Dogmes détruits; c'est tout le moyen âge qui crie vers son unité rompue par le schisme rationaliste de la réforme. Je suis étonné que René Johannet n'ait pas signalé davantage l'influence si marquée de Nietzsche sur un Sorel. Les réflexions sur la Violence sont nettement nietzschéennes et ce caractère est plus sensible encore dans le beau livre de son fidèle disciple M. Édouard Bretn, *Les Méfaits des Intellectuels* et qui parut quelques mois avant la guerre. Tous les ennemis d'un Sorel se résument dans un monstre : la démocratie, dont il ne cessera de dénoncer l'optimisme paresseux, l'hypocrisie vertueuse, l'ignorance effarante, l'impuissance absolue à gouverner en même temps que la tyrannie tracassière et étouffante. Dans une petite brochure de propagande (introuvable elle aussi) intitulée *l'Indépendance française* et qui annonçait une revue au beau titre *La Cité française* il écrivait puissamment : « Cette revue s'adresse aux hommes de raison qui ont été écœurés par le sot orgueil de la démocratie, par les balivernes humanitaires, par les modes venues de l'étranger, qui sont résolus, pour atteindre le but, à suivre les nobles routes ouvertes par les maîtres de la pensée nationale. — Pendant fort longtemps, on nous a répété que l'on ne saurait avoir une véritable conscience moderne si l'on ne méprisait toute règle et si on avait quelque sentiment de la mesure. Les résultats auxquels a conduit l'anarchie intellectuelle ainsi enseignée la condamnent sans appel possible. La moindre réflexion montre d'ailleurs que les méthodes conseillées par les prophètes de l'émancipation absolue sont absurdes. »

Johannet résume admirablement ce qu'il appelle les étapes de Sorel, « Héroïsme d'abord par dessus et à travers tout. Donc moralisme agissant et pragmatique. Inévitable souci des masses. Et déjà par attraction logique, souci de ce que peut être le socialisme. Le socialisme vu d'abord à travers Proudhon. Assimilation globale du Proudhonisme. Puis à travers Marx. Assimilation très spéciale, spécialisation du Marxisme en vue de l'action. Étude toute naturelle des grèves. Le syndicalisme Sorélien issu d'une conjonction du Marxisme évolué, de l'état d'âme gréviste et de l'idéal proudhonien s'affirme antidémocratique. En conséquence, lutte acharnée contre la démocratie. Appel nécessaire à toutes les traditions antidémocratiques ».

* * *

Tous les chemins mènent à Rome. M. Sorel n'est pas encore à Rome mais il est incontestablement sur la voie romaine. Sans avoir encore comme Péguy trouvé toute la vérité française et chrétienne et quelque diversion extravagante qu'il invente désormais (on croit que pour le moment le bolchévisme de Lénine enthousiasmerait son prophétisme catastrophique) il reste acquis que M. Sorel comptera parmi les puissants destructeurs de l'idole démocratique et aura sa place, une des toutes premières, dans la libération de l'esprit français. Et il est infiniment précieux pour l'histoire de ces temps héroïques pour la pensée de notre pays que René Johannet ait joint au portrait de notre grand Péguy celui de Georges Sorel et l'ait dessiné pour notre mémoire d'une main si délicate et si experte.

ROBERT VALLERY-RADOT

Un nouveau chapitre de l'histoire de l'art belge

L'histoire de l'art belge en général, celle de la sculpture et de la peinture en particulier, comporte un bon nombre de chapitres. Ils ont apporté sur le passé de l'art dans notre pays des documents aussi lumineux que glorieux. A cette lumière, il manquait cependant quelques clartés, et cette gloire n'avait pas tous les rayons qui lui revenaient. Il manquait un chapitre à ce grand livre et, ce chapitre, c'était le premier. Premier parce qu'il constituerait la base de l'édifice, premier parce qu'il apporterait aux artistes belges de jadis la gloire d'avoir été originaux et autonomes. Depuis quelques mois, la critique étrangère et la critique belge travaillent activement à la rédaction de ce chapitre. Documents nouveaux, constatations imprévues, conclusions sagaces sont apportés sans cesse à ces bons ouvriers de la plus pure des gloires d'un peuple.

L'objet de ce chapitre, on l'énonce par un terme auquel on pardonne son aspect désagréable et sa consonnance barbare pour les idées qu'il éveille. C'est l'art *pré-eyckien*. C'est l'art antérieur aux Van Eyck, c'est l'art auquel les illustres frères auraient emprunté les idées maîtresses de l'Agneau mystique, c'est l'art qui démontrera que la génération spontanée n'existe pas dans l'interprétation du Beau, c'est celui qui prouvera que, s'ils furent des inventeurs par la perfection de leur technique et par la puissance du génie, les deux enfants de Maeseyck se conformèrent, pour le choix du sujet de leur chef-d'œuvre, à une ancienne tradition esthétique. Tel est le programme que se proposent les auteurs de ce nouveau chapitre de notre art national. Est-il réalisable ? Les arguments pour démontrer sa légitimité existent-ils ?

Quoiqu'on n'ait pas encore découvert d'argument indiscutable pour démontrer l'existence de l'art pré-eyckien, quoique les traits de cette période des précurseurs d'Hubert et de Jean, soient encore peu précis, il existe, toutefois, des présomptions sérieuses, pour affirmer et son existence et son importance. Groupées, ces présomptions ne font pas encore éclater la lumière triomphante, mais elles projettent une clarté suffisante pour accréditer la thèse. Encore quelques trouvailles heureuses dans les archives, encore quelques conclusions suggérées par la comparaison des sculptures et des peintures de l'époque entrevue, et ce qui n'est aujourd'hui qu'une opinion sera certitude demain.

Monnaies, sceaux, retables sculptés, retables peints, œuvres exquises datant du milieu du XIV^e siècle, œuvres où l'on rencontre les idées principales que l'on admire dans le polyptyque de saint Bavon, tels sont les éléments sur lesquels on commence à édifier l'art pré-eyckien. Antérieures d'environ trois quarts de siècle à l'Agneau mystique des Van Eyck, elles nous montrent à la place d'honneur le patron principal de la ville de Gand, saint Jean Baptiste et, dans ses mains, elle placent un disque d'où s'échappent des rayons et dont le centre renferme l'Agneau mystique. Ou bien, couché ou de pied sur un socle ou sur un autel, l'Agneau symbolique regarde s'aligner autour de lui, des adorateurs de tous âges et de toutes conditions qui arrivent en foule des divers points de l'horizon. Ou bien encore, assis sur un trône, un Christ de majesté bénit, les deux doigts de la main droite étendus comme dans l'œuvre de la cathédrale de Gand. La présence du précurseur du Christ, celle de l'Agneau mystique, les honneurs dont il est l'objet, le Christ bénissant, ce sont là incontestablement les idées dominantes de l'œuvre des frères maeseyckois. Vraisemblablement elles sont les témoins d'une école d'art au répertoire de laquelle Jean et Hubert n'auraient eu qu'à emprunter.

Présomptions raisonnables, n'est-il pas vrai ? Elles le deviennent davantage encore par la coïncidence de l'endroit qui les fournit et du lieu où travaillèrent les auteurs de l'Agneau mystique. Commandée par deux importants citoyens de la ville de Gand, cette œuvre, destinée à orner un édifice gantois, fut exécutée dans la cité de van Artevelde. A Gand aussi et pour Gand furent coulés, sculptés ou peints les monnaies, les sceaux, les retables où l'on signale l'art antérieur à celui des Van Eyck. Les fonds des paysages des tableaux antérieurs aux Van Eyck montrent des édifices gantois, « steenen » et demeures patriciennes très reconnaissables. Les encadrements architecturaux que l'on remarque autour de ces tableaux évoquent les volets de l'Adoration de l'Agneau où sont représentés Judocus Vyt, son épouse Isabelle Borluut et les saints patrons de Gand. Dans les niches de ces enca-

drements des statuettes figurant Adam, Ève ou des prophètes, rappellent les images identiques que l'on observe au polyptyque des Van Eyck et le sentiment parfois dramatique de leurs gestes fait songer même à l'art de la Rasture.

De la thèse pré-eyckienne découlent encore d'autres conclusions importantes. L'une, c'est que la présence de Saint Jean-Baptiste et de l'Agneau mystique sur le retable immortel ne dénote pas une origine hollandaise comme l'ont affirmé, sans preuves, Messieurs Durrieu, Six et de Fourcaud. La seconde, corroborée d'ailleurs par un autre fait que nous allons considérer, c'est que la Flandre était à même de fournir, sans l'aide d'aucune école étrangère, les idées et le style qu'ont illustrés les Van Eyck. Les idées étaient d'origine gantoise et le style, tout en ne négligeant pas ce que les deux enfants du Limbourg y ont apporté de neuf et de puissant, le style, disons-nous, n'était pas belge seulement, il est vrai, ni français non plus, mais il était le style international en vogue à ce moment. On y trouvait, fondues très heureusement, des inspirations viennoises, florentines, flamandes, anglaises même et françaises.

Ces affirmations s'appuient sur des arguments que fournissent non seulement les œuvres que nous avons énumérées, mais encore et surtout, les manuscrits à miniatures. Heures de Turin, Heures de Milan, très riches Heures du duc de Berry, Bréviaire de Philippe le Bon ressortissent à la même inspiration. Chacune de ces œuvres est

exécutée selon les canons du style international dont nous venons d'énoncer les éléments.

Quant à l'originalité et à l'indépendance des ateliers belges de sculpture et de peinture, elle devient chaque jour plus manifeste. Sans pouvoir prétendre constituer une vérité manifeste elle est, elle aussi, une probabilité digne de considération. On n'ignore plus, en effet, parmi les critiques d'art, que lorsque le duc de Bourgogne voulut placer à son église de Champmol un retable dont la splendeur égalât celle du reste de l'édifice, il fit aux artistes, de notre pays une commande dont la minutie constitue une preuve et de l'importance des écoles d'art de la Belgique au XVI^e siècle et de leur indépendance. On y précisait que les deux artistes Broederlam d'Ypres et de la Baerze de Termonde, exécuteraient dans ces villes où ils avaient leurs ateliers, des copies d'œuvres admirées par leur puissant mécène dans une église de Termonde et dans une abbaye de la ville de Gand.

Tels sont les faits qui constituent les éléments du nouveau chapitre de l'Histoire de l'Art Belge. Décrits avec l'autorité et le talent qu'on leur reconnaît par Monsieur Fierens-Gevaert, dans les conférences qu'il vient de donner, entre autres, à Genève, et par Monsieur Maeterlinck, conservateur du Musée de Gand, dans une brochure qui précède un travail approfondi sur cette question, ils ajouteront une étoile à la couronne merveilleuse qui orne, mieux que n'importe quelle autre, le front de notre artistique Patrie.

FRANZ NÈVE.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Le règne de la justice

La lettre du cardinal de Paris à Mgr Schulte archevêque de Cologne, en réponse à la notification de son élévation à la pourpre, a provoqué une admiration universelle.

Délicate et fière, elle paie l'hommage de la gratitude à l'ancien évêque de Paderborn qui fut le consolateur des prisonniers français, elle reste fidèle à toutes les lois de la courtoisie, sans rien sacrifier des sévères exigences de la dignité patriotique. Pas un mot n'échappe à la plume de S. E. Dubois dont puisse s'offenser son frère dans l'épiscopat et le Sacré Collège, pas un mot non plus dont puisse s'effaroucher la susceptibilité du patriotisme le plus ombrageux. A la serene hauteur où s'élève d'emblée le prince de l'Eglise, on sent qu'il n'y a pas place dans son langage ni pour l'équivoque ou le subterfuge, ni pour les échappatoires ou les perfides réticences, mais que seule règne dans cette page purement française la claire loyauté qui l'anime tout entière de son souffle.

Bien loin, en effet, d'esquiver l'inévitable question qui surgissait entre les deux cardinaux ou de la dissimuler sous une vaporeuse phraséologie, l'éminent signataire la pose directement à son collègue ; de vous, évêque allemand, à moi, évêque français, un banal échange de politesses n'est pas possible, ce serait feinte trop grossière ; un abîme de sang où furent engloutis treize cent mille français nous sépare, ce sang crie justice vers vous, dix départements couverts de dévastations et de ruines crient justice contre l'impitoyable agresseur. Êtes-vous prêt à vous unir à moi pour revendiquer le paiement d'une dette sacrée ? Il n'est pas d'autre moyen de jeter par dessus le gouffre béant de la haine le pont de la charité. Qu'on l'entende lui-même :

« Votre œuvre ne me paraît pas encore achevée. Vous pouvez beaucoup pour établir entre nos deux nations une paix jusqu'alors malheureusement instable. »

La paix durable doit reposer sur la justice. Et la justice exige la réparation du tort fait à autrui. Dieu lui-même, pour pardonner, impose cette condition. Tel est l'enseignement de l'Eglise et nous le prêchons tous deux. Or, qui peut nier que l'Allemagne ait fait tort à la France ? Les subtilités de la chancellerie ne peuvent rien contre l'évidence des faits et la clarté d'aveux autorisés.

Nous avons été attaqués injustement. Dieu a permis que nous fus-

sions vainqueurs : double motif pour que soient réparés les immenses dommages causés à la France.

Au surplus, l'Allemagne s'y est engagée, voici bientôt deux ans, en signant le traité de Versailles.

... On ne heurte pas impunément chez un peuple, le sentiment de la justice. Et c'est la justice seule que nous réclamons. Vous ne pouvez pas ne pas la réclamer avec nous.

... Alors, seulement, des relations normales redeviendront possibles et la charité pourra de nouveau s'exercer sans obstacle entre la France et l'Allemagne. Dieu sera satisfait, et le rétablissement de l'ordre violé assurera le règne de la paix... »

Justice ! non pas cette justice vague et abstraite qui s'évapore dans l'idéologie déclamatoire des partis révolutionnaires, mais la justice vivante, pratique, effective, réalisée par l'acceptation loyale de ses responsabilités, par la reconnaissance de sa signature, l'endossement de sa créance, la réparation adéquate aux dommages, la restauration du droit lésé.

Et certes, il n'existe pas dans l'humanité passion plus violente, besoin plus incoercible, exigence plus impérieuse que la justice. Sa clameur indomptée frappe sans relâche à la porte de bronze des destins jusqu'à ce qu'elle ait cédé. Elle part des profondeurs de la conscience, aucune force ne peut la faire taire ou l'étouffer, elle perce la voûte du ciel, elle retentit jusqu'au trône de Dieu et Dieu l'exauce toujours, dans le temps ou dans l'éternité.

Justice d'abord, paix et concorde ensuite.

* * *

Le noble geste du Cardinal Dubois conviant son collègue d'Allemagne à condamner avec lui, avec l'Eglise, avec la conscience de l'humanité l'injustice flagrante de son pays, à proclamer le droit dans son austère grandeur et son inviolable majesté, pour remettre enfin de l'ordre dans le monde et le pacifier souverainement, ce noble geste évoquera ici dans toutes les mémoires l'appel désespéré adressé le 24 novembre 1915 à l'épiscopat d'Allemagne et d'Autriche par l'épiscopat belge. Qui ne s'en souvient ? Gardiens et défenseurs de l'honneur de la Belgique odieusement martyrisée, plus odieusement traînée sur la claie de la calomnie, chargée des pires infamies par toute l'opinion allemande, nos évêques, pères de leurs peuples, se tournèrent vers leurs collègues d'Allemagne, les faibles vers les forts, et les supplièrent d'instituer une Cour arbitrale devant laquelle, par les témoignages contradictoirement discutés de délégués belges et allemands, pleine lumière serait faite et justice éclatante rendue à la face du monde.

L'histoire n'a pas offert, je crois, beaucoup de spectacles d'un pathétique aussi grandiose que celui de ces évêques, cardinal en tête, se dressant entre les victimes et les bourreaux, adjurant leurs frères dans l'épiscopat de se désolidariser d'avec les bourreaux, et de couvrir de leur haute impartialité les victimes de l'oppression et de la calomnie. C'était affirmer que, par dessus toutes les divisions des frontières, par dessus toutes les collisions de la haine, il y a une patrie universelle, celle des âmes libres, et dans cette patrie, un sanctuaire du droit, un refuge toujours accessible à toutes les protestations de la conscience, à toutes les revendications de l'honneur, un suprême tribunal prêt à rendre envers et contre les puissants oppresseurs le verdict de l'impassable justice, de l'incorruptible équité.

Hélas ! ces adjurations éloquentes restèrent sans écho, il eût fallu pour y répondre, des justiciers héroïques, dépassant le casque de César de toute la hauteur de la mitre. N'importe, ces paroles sont burinées sur le marbre de l'histoire, elles ne seront pas effacées, elles portent avec elles une leçon qui ne sera pas oubliée.

« Nous demandons cette enquête, avant tout, pour venger l'honneur du peuple belge. Des calomnies, parties de votre peuple et de ses plus hauts représentants, l'ont violé. Et vous connaissez comme nous, l'adage de la théologie morale, chrétienne, humaine, catholique : sans restitution, pas de pardon : non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum.

... Comment voulez-vous que nous obtenions de ces malheureux qui ont connu toutes les tortures, une parole sincère de résignation et de pardon, aussi longtemps que ceux qui ont les fait souffrir leur refusent un aveu, une parole de repentir, une promesse de réparation ? »

C'est parler d'or, le langage du Cardinal de Malines et du Cardinal de Paris rendent le même son pur de la vérité. Impossible de cimenter la paix autrement que par la justice, impossible d'asseoir la fraternité des peuples sur un autre fondement, impossible de bâtir l'édifice de la Société des Nations sur une autre base, la seule capable de porter le monde et de le maintenir dans la tranquillité de l'ordre.

Que les catholiques, membres de la société universelle de l'Église, s'unissent, par dessus toutes les barrières nationales, pour revendiquer partout et toujours la sainte et pure justice — qu'ils en soient les créanciers ou les débiteurs — qu'ils fondent leur politique sur la justice décrétée par le décalogue, ratifiée par l'Évangile, interprétée par la Papauté et l'on verra s'inaugurer sur la terre l'ère de la paix et de la concorde universelles.

J. SCHYRGENS

* * *

Post-scriptum.

L'apologie de la condamnation par l'Index des fusains de M. Servaes que nous avons présentée ici, en réponse à de nombreuses attaques de la presse, nous a valu de chaleureuses adhésions, l'une notamment qui émane d'un groupe de jeunes artistes chrétiens, et plusieurs approbations autorisées, l'une notamment qui émane d'un grand artiste anversois. Que ces honorables correspondants, auxquels nous ne pouvons répondre individuellement, veuillent bien trouver ici l'expression de notre remerciement collectif.

Cette défense nous a valu aussi quelques protestations dont la moins intéressante n'est pas celle qui a paru dans l'article de tête de la *Libre Belgique* du 14 courant.

On nous reproche d'avoir « bruyamment » défendu l'Index et de faire de l'esprit, double travers que l'auteur de l'article évite soigneusement. On nous accuse contradictoirement de pécher contre la charité par excès et par défaut : par excès, en épargnant les éternels poncifs, étrangers à l'art, qui trônent encore dans pas mal d'églises — nous ne les excrions pas moins que l'auteur —, par défaut, en décourageant par nos libres propos les audaces des novateurs. Et nous, qui pensions que ces révolutionnaires de l'art qui present si haut la rudesse du dessin, l'âpre énergie du rendu, les outrances du réalisme, ne pourraient pas supporter la critique à la pâte de guimauve ! Qu'on nous pardonne cette innocente méprise. Qu'on nous la pardonne d'autant plus que, pour s'en être prise à l'œuvre, notre plume a laissé hors de tout débat les nobles intentions et l'indiscutable personnalité de l'artiste.

Pour le surplus, on nous annonce l'ouverture en octobre prochain, à Anvers, d'un second Salon qui sera la grande revanche du premier et on semble nous convier à faire d'ici là ample provision d'indulgence et d'admiration. Nous ne manquerons pas de nous appliquer à caraméliser la critique, à engâner dans le velours les flèches empennées du carquois.

A l'honneur de se revoir devant la cimaise.

J. S.

L'union internationale

M. René Pinon, dont on connaît la compétence en matière de politique internationale, a récemment publié, dans diverses revues, des articles d'un haut intérêt. Signalons : dans le *Correspondant* du 25 mars : « *L'Europe nouvelle et le catholicisme* » ; dans la *Revue des deux mondes* des 1^{er} février et 15 mars : « *La France et la Belgique au Rhin* ».

* * *

On peut discuter certaines appréciations ou suggestions émises par M. Pinon. Mais on doit reconnaître, dans ses articles, et on y admirera certainement une heureuse association des préoccupations les plus élevées avec un sens très fin des réalités et des mesures pratiques qu'elles comportent.

M. Pinon est un homme à s'éprendre d'un idéal d'entente internationale, mais il n'est pas homme à négliger des garanties immédiates et positives sur la foi de vagues promesses ou de projets, si séduisants fussent-ils. S'il est prêt à collaborer à tout effort sincère en vue d'amener la réconciliation des peuples et leur union durable, il n'en prise pas moins les sécurités que nos voisins et nous-mêmes trouverons dans une alliance franco-belge.

Des études rappelées ci-dessus, détachons deux passages qui méritent tout particulièrement l'attention.

A propos de l'Église catholique et de l'incomparable force qu'elle donnerait — et qu'elle seule peut donner — à un essai de société des nations, M. Pinon écrit :

« L'opinion des peuples civilisés a senti, pendant la guerre, que ce qui manquait à l'Europe d'aujourd'hui, c'est un pouvoir, non pas international, mais supranational, un haut tribunal chargé de dire le droit et de prévenir les conflits. Ce besoin d'une autorité supérieure aux nations a fait fortune, durant la guerre, de là l'idée de la Société des Nations et de la politique du président Wilson.....

« Quand on en vint au faire et au prendre, on se heurta aux intérêts nationaux, et on s'aperçut qu'une telle institution ne saurait se créer en un jour par la volonté d'un congrès de diplomates. Ce qui manqua à la Société des Nations, c'est précisément ce qui fait, dans le domaine de la politique, la grande force de la Papauté, c'est une longue tradition, une chaîne séculaire de bienfaits. La Société des Nations bénéficierait de cette incomparable autorité si elle associait le Saint-Siège à son œuvre. Une grande force d'ordre et de justice naîtrait de leur union. » (1)

Voilà bien mis en valeur, le prestige que donnent à la Papauté son rôle spirituel, de même que les bienfaits temporels accumulés au cours de vingt siècles. Mesurez par là de quelle efficacité souveraine pourrait être une intervention dans le domaine international, si elle était acceptée de tous.

* * *

Au sujet du rôle que jouent et du rôle que pourraient jouer dans l'avenir, dans les questions de politique internationale, les organisations ouvrières, M. Pinon s'exprime ainsi :

« Les organisations internationales ouvrières, depuis longtemps créées, auraient pu être et pourraient encore devenir des forces constructives, si elles n'avaient, dès leur origine, travaillé à conquérir, par des moyens révolutionnaires, le pouvoir politique pour des fins, non d'ordre et de paix, mais de lutte de classes. Paix entre les peuples ne peut pas signifier guerre entre les classes. S'il est légitime, s'il peut devenir avantageux au bien général, que les organisations syndicales des divers États aient entre elles des relations et des accords relativement à leur intérêts professionnels, il ne l'est pas qu'elles cherchent à se substituer à la nation entière, s'agissent à l'encontre de ses intérêts supérieurs et prétendent dicter la loi au gouvernement dans des questions où leurs intérêts ne sont ni les seuls, ni les plus importants. Aussi bien est-il là un sujet qui dépasse le cadre de ces quelques notations politiques ; il suffirait d'indiquer que les organisations internationales ouvrières peuvent devenir, selon leurs propres tendances, ou des facteurs de destruction et de trouble, ou, au contraire, des forces d'organisation, de paix sociale et internationale. » (2)

M. Pinon souligne justement, comme l'a fait en des études remarquables Georges Valois, (3) l'utilisation, par les organisations ouvrières, du pouvoir politique pour des fins de lutte sociale. Il montre l'énormité

(1) *Correspondant*, loc. cit.

(2) *Revue des deux mondes*, loc. cit.

(3) GEORGES VALOIS et COQUELLE. *Intelligence et Production*, 1920.

des prétentions dictatoriales d'organismes qui se présentent comme l'émanation d'une classe, et qui, en réalité ne sont que l'émanation d'une portion de cette classe. Il indique combien serait monstrueuse et grosse de catastrophes cette substitution de la guerre entre classes à la guerre entre les nations.

Citons encore quelques lignes :

« La propagande internationaliste et communiste de la III^e internationale exploite la part d'éternelle vérité que renferme toute affirmation qu'au dessus des intérêts nationaux, il existe des intérêts communs à tous les hommes, et d'abord aux grandes sociétés civilisées. L'erreur de l'Internationale ouvrière est de dresser la solidarité des intérêts communs des ouvriers comme une machine de guerre contre les autres « classes sociales » pour la destruction des sociétés et la disparition des nations. Fas est ab hoste doceri. Le mouvement internationaliste révolutionnaire nous rappelle à propos qu'il y a un internationalisme légitime et même nécessaire. » (1)

Vraiment, il y a des vérités aussi élégamment et solidement exprimées qu'utiles à méditer dans ces quelques articles de M. Pinon.

G. LEGRAND



POLOGNE

La constitution du 27 mars 1921

Il y a, dans la Constitution votée à cette date, par la diète polonaise, dans son contenu et dans son élaboration, bien des choses qui méritent l'attention du catholique. Un intéressant article de M. Mauftrat de l'Espine, dans la *Documentation catholique* du 30 avril nous les rapporte. Nous nous bornerons à résumer cette étude ou même à en donner des extraits, en y joignant quelques réflexions personnelles.

Les élections pour la Diète de Varsovie donnèrent aux partis la représentation suivante : « I. Majorité : Union nationale populaire : 108 — Populistes de Galicie ou groupe Witos : 10 ; — Union populaire (abbé Blizinsky) : 29 ; — Union nationale des ouvriers : 16 ; — Groupe dit de l'Action constitutionnelle : 12 ; — Sans parti : 18. — II Minorité : Parti populaire radical (Groupe Thugutt) : 69 ; — Parti socialiste (P. P. S.) : 32 ; — Juifs : 9. »

Entre la majorité et la minorité, la lutte fut vive, et même parfois mouvementée. Aussi, certaines des institutions qui furent adoptées finalement, marquent-elles des concessions sérieuses aux exigences de certains groupes : telle la forme que prit le Sénat dans le texte définitif de la Constitution.

« Le 9 février 1919, à la cathédrale de S. Jean de Varsovie, un service religieux eut lieu pour célébrer l'inauguration de la Diète et implorer les bénédictions de Dieu sur ses futurs travaux. »

« La bénédiction du palais de la Diète fut présidée l'après-midi de ce même dimanche par Mgr Dalber, archevêque de Gniezno et de Poznan, qui devait être créé cardinal en même temps que l'archevêque de Varsovie. »

Après deux années de discussions, de tâtonnements et de heurts, après une interruption causée par l'avance des troupes soviétistes, la Constituante terminait ses laborieux travaux le 17 mars 1921.

« Suspendant la séance, le Président de la Diète invita les députés « à suivre l'exemple de leurs ancêtres et à se rendre à la cathédrale pour remercier Dieu de la grâce qu'il avait daigné leur accorder. »

« A cinq heures, le maréchal Joseph Pilsudski et sa suite arrivaient à la cathédrale S. Jean et, sur l'invitation du cardinal Kakowski, se rendaient à la sacristie et de là au chœur. Dans le sanctuaire avaient pris place les représentants des Puissances et des Missions militaires étrangères.

Bientôt, les membres de la Diète entraient dans la cathédrale, et avec peine, malgré une garde d'honneur fournie par le premier régiment d'infanterie, se frayèrent un chemin à travers la foule immense qui remplissait la nef et les bas-côtés.

Le président de la Diète, Wojciech, très ému, déposa une couronne sur le monument funéraire élevé à Stanislas Malachowski, Président de la Diète du 3 mai 1791, appelée « Diète de quatre ans », car elle vécut seulement jusqu'au troisième et dernier partage de la Pologne, en 1795.

(1) Correspondant, loc. cit.

Quand les députés et les ministres eurent pris place, le cardinal Kakowski, entouré d'un nombreux clergé, entonna le Te Deum.

L'impression fut grandiose, note un spectateur ; mais bientôt, une émotion qui fit jaillir bien des larmes, s'empara des assistants quand, après les prières liturgiques, l'assemblée entonna le célèbre cantique Boze ces Polske (Mon Dieu, il semble que la Pologne...) ce chant de l'exil qui, pendant plus d'un siècle, consola des générations de polonais, martyrs de leur idéal, en leur faisant entrevoir l'heure radieuse d'aujourd'hui.

Enfin, de retour dans la salle des séances, l'abbé Blizinski donna lecture d'un rapport sur le projet de construction d'une église en l'honneur de la Providence, église que « la Diète de quatre ans » avait autrefois fait vœu d'édifier. Celle de 1921, non seulement vota la loi autorisant cette fondation, mais y joignit même une subvention de 10 millions de marks. »

* * *

La Constitution débute par cette admirable invocation :

Au nom du Dieu Tout-Puissant : Nous, peuple polonais, en remerciant la Providence de nous avoir libérés d'une captivité d'un siècle et demi ; en évoquant avec gratitude le courage sans défaillance qu'ont montré, dans une lutte où elles se sont sacrifiées, ces générations dont les meilleurs efforts ont été consacrés à la cause de l'Indépendance ; en renouant avec la tradition glorieuse du 3 mai, ayant en vue le bien de notre mère-patrie, intégrale, unifiée et libre ; désireux d'assurer son existence indépendante, sa puissance et sa sécurité, ainsi que de fonder l'ordre public sur les principes éternels du droit et de la liberté ; soucieux également d'assurer le développement de toutes ses forces morales et matérielles pour le bien de toute l'humanité régénérée et de garantir à tous les citoyens de la République l'égalité, le respect du travail, les droits qui lui sont dus, ainsi que la protection spéciale de l'État, nous votons et décrétons en la Diète législative de la République polonaise, la présente loi constitutionnelle. »

La Diète avait décidé par 189 voix contre 134 que le Président de la République devrait professer la religion catholique. Cette stipulation fut abandonnée en troisième lecture. Néanmoins, l'article 54 fait prêter au Président, à son entrée en fonctions, le serment suivant :

« Je jure devant Dieu Tout-Puissant, unique en la Sainte Trinité, et je prends l'engagement envers toi, peuple polonais, d'observer fidèlement et de défendre, en qualité de Président de la République, les lois de la République polonaise, et avant tout, la Loi constitutionnelle ; de servir fidèlement et de toutes mes forces, les intérêts généraux de la Nation ; d'écarter attentivement tous les maux et tous les dangers qui pourraient menacer l'Etat ; de défendre inébranlablement l'honneur du nom polonais ; de considérer, comme la première de mes vertus, la justice envers tous les citoyens sans distinction ; de me consacrer sans partage aux obligations de mes fonctions et de mon service. Ainsi Dieu veuille me venir en aide, et la sainte Passion de son Fils. Amen. »

Signalons l'article 99 : « La République polonaise reconnaît que toute propriété, soit individuelle des citoyens, soit collective des associations, des corps autonomes, des institutions, soit enfin de l'État lui-même, constitue une des bases les plus importantes de l'organisation sociale et de l'ordre juridique ; elle garantit à tous les habitants, ainsi qu'à toutes les institutions et collectivités, la protection de leurs biens ; elle n'admet la suppression et la limitation de la propriété individuelle ou collective que dans les cas prévus par la loi, pour des raisons d'utilité publique, et cela moyennant une indemnisation. »

Cet article est intéressant en ce qu'il garantit, non seulement la propriété des biens appartenant à des individus, mais encore, de la manière la plus large, la propriété des associations. Les constituants polonais n'ont pas été retenus par cette sottise crainte de la « main-morte » qui hante encore tant de cerveaux dans notre pays. Ils ont compris que le lien social, pour être fort et fécond, suppose des associations particulières, s'interposant entre l'individu et la société civile, entre la poussière d'individus et le « géant » qu'est l'État moderne. Or, point d'associations particulières, vivantes et agissantes, sans la personnalité civile, sans une large base matérielle fournie par la propriété collective.

* * *

En ce qui touche aux rapports de l'État polonais et de la religion, nous citerons, non sans satisfaction, les articles suivants :

Art. 102. « L'Etat a le devoir de faciliter aux citoyens directement placés sous sa protection dans des établissements publics, tels que : maisons d'éducation, casernes, hôpitaux, prisons, asiles, les secours moraux et les consolations de la religion. »

Art. 113. « Toute association confessionnelle reconnue par l'Etat a le

droit d'organiser en public des services religieux en commun, de diriger en toute indépendance ses affaires intérieures, de posséder et d'acquérir des biens mobiliers et immobiliers, de les gérer et d'en disposer ; elle reste en possession et en jouissance des fondations et des capitaux, ainsi que des établissements religieux, scolaires ou charitables, lui appartenant. Toutefois, aucune association religieuse ne peut être contraire aux lois de l'Etat. »

Art. III. « La religion catholique romaine, étant la religion de la grande majorité de la nation, occupe la première place parmi les religions admises par l'Etat. »

L'Eglise catholique romaine se gouverne par ses propres lois. Les rapports de l'Eglise et de l'Etat seront déterminés par un Concordat conclu avec le S. Siège et qui devra être ratifié par la Diète. »

Que l'on combine maintenant les articles 118 et 120 : « Dans les limites de l'école primaire, l'enseignement élémentaire est obligatoire pour tous les citoyens de l'Etat. La durée, l'étendue et le mode de cet enseignement seront déterminés par les lois. »

« Dans tout établissement d'enseignement public dont le programme comporte l'éducation de jeunes gens au dessous de treize ans, et qui est entretenu en entier ou en partie par l'Etat ou par les unités autonomes, l'enseignement du catéchisme est obligatoire pour tous les élèves. La direction et la surveillance de l'enseignement religieux dans les écoles appartiennent à l'association confessionnelle respective, sous réserve du droit suprême de surveillance des autorités scolaires de l'Etat. »

Il ressort de ces articles, semble-t-il, qu'une constitution extrêmement libérale, telle qu'est l'œuvre de la Diète polonaise, garantissant l'exercice de toutes les libertés dites « modernes », peut réserver à l'Eglise catholique, à « la religion de la grande majorité de la nation », une place d'honneur, lui accordée avec une prééminence de dignité et de droits sur tous les autres cultes. La situation humiliée à laquelle trop de catholiques se résignent chez nous, pour la religion dont ils devraient avoir la fierté, n'est nullement requise par les diverses formes de liberté qui sont un fondement de notre constitution. Nos frères de Pologne nous donnent en ce point une leçon de courage, et même de droit public, dont nous pourrions très amplement faire notre profit.

Terminons en souhaitant à ce noble Pays, enfin ressuscité, que sous l'égide de sa Constitution, et sous la garde du Dieu Tout-Puissant, qu'il s'est fait un devoir d'invoquer à la face du monde, il puisse vivre, s'unifier, donner une même vie aux trois tronçons de son organisme, séparés jadis par de monstrueux dépeçages, prospérer enfin dans l'ordre matériel, intellectuel et moral. C'est le vœu ardent des catholiques belges qui n'ont point vu, sans émotion et sans enthousiasme, revivre à l'Est de l'Europe, aux confins de l'immense monde slave, une nation essentiellement catholique par ses traditions, sa pensée, son idéalisme et sa ferveur mystique.

EDG. JANSSENS.

professeur à l'Université de Liège.



ANGLETERRE

La vie catholique

A propos de l'élévation de Mgr Mostyn au siège de Cardiff, dont nous avons parlé dernièrement, *The Universe*, un des organes attitrés de l'opinion catholique en Angleterre, écrit ce qui suit :

L'intronisation du Dr Mostyn comme archevêque de Cardiff a été un grand événement pour le pays de Galles. Ceux qui ont eu le privilège d'être présents à la cérémonie et aux réceptions qui l'ont suivie, ont été frappés de l'accueil universellement favorable qu'a rencontré cette nomination. Non seulement les catholiques étaient-ils ravis, mais les Welshmen, appartenant aux autres confessions religieuses étaient presque aussi satisfaits qu'eux. On a l'impression que le catholicisme au pays de Galles est à la veille d'un grand mouvement en avant, après les efforts des vingt ou trente dernières années, qui ont servi à rétablir les anciens fondements catholiques détruits par la Réforme.

M. Lloyd George était enchanté du choix du Saint-Siège, et il avait trouvé des termes très heureux pour le dire dans son télégramme. Tous les catholiques se sont réjouis de voir le Premier Ministre considérer le rétablissement du siège métropolitain de Galles comme une insigne affirmation de la vitalité tenace de la nation galloise. Le caractère enthousiaste de

son message a dû être une surprise à bon nombre de braves non-conformistes, surtout de ceux qui résident dans les districts ruraux. Car il y en a toujours des centaines au pays de Galles, qui s'imaginent que l'Eglise romaine est l'instrument du diable même ; et à ceux-là, le chef du gouvernement montre qu'il comprend la grandeur de l'Eglise qui fut jadis la gloire de sa nation.

* * *

Le vingt-cinquième anniversaire de la consécration épiscopale du cardinal-archevêque de Westminster a été célébré avec le plus grand loyalisme par les foules qui sont accourues à la cathédrale pour assister à la Messe d'action de grâces de Son Éminence, qui l'ont acclamé dans la journée et qui ont participé à la procession de Tyburn. Parmi les milliers de messages de félicitation, nous notons ceux de N. S. Père le Pape, du roi d'Espagne, de la princesse Napoléon, des cardinaux Mercier et Dubois, de l'archevêque (anglican) de Cantorbéry, de M. Lloyd George, de M. Fisher, ministre de l'Instruction publique, du gouvernement français, de M. Carton de Wiart, du lord-maire de Londres.

Dans la première Lettre pastorale qu'il écrivait comme archevêque, Mgr Bourne disait : *Nous n'avons aucun des dons de nos illustres prédécesseurs.* Son humilité comprenait combien la succession qui lui tombait en partage, était écrasante. Il pensait à l'envergure d'esprit du savant Wiseman, à la subtilité de l'ascétique Manning, à la forte personnalité de Vaughan. Mais il y a une diversité de dons. Mgr Bourne a édifié lentement et sûrement. Tout le secret de son caractère se trouve dans sa devise : *Ne cede malis.* Aucun obstacle, aucune difficulté n'a pu le faire dévier d'un pas de la poursuite de l'idéal de sa vie : la croissance et le développement de l'Eglise catholique dans sa patrie. Doué des qualités de l'homme d'Etat, et surtout d'un jugement clair et noble, il s'est acquis pendant la guerre une position nationale de premier ordre. Aussi maintenant, à l'occasion de son jubilé, toute la presse de Londres, depuis le *Times* jusqu'à l'*Observer*, publie-t-elle des articles élogieux à son sujet. Un journal écrit que le respect national entoure l'éminent prélat ; et ceux qui connaissent le peuple anglais, savent quelle profondeur il y a dans ce mot de *respect national*.

Un contraste frappant s'impose à l'esprit. Au jour du jubilé, une foule immense se livrait à des démonstrations d'enthousiasme devant la demeure du cardinal. Elle ne voulut pas se dissoudre avant que Son Éminence eût paru au balcon, en habits pontificaux et précédé de la croix d'argent, pour donner sa bénédiction, que tous reçurent à genoux sur la place publique. Il y a soixante-dix ans, des démonstrations d'un autre caractère duraient trois jours devant la maison de Nicolas Wiseman, qui avait osé revenir de Rome en qualité de prétendant au titre sous lequel aujourd'hui Francis Bourne est honoré et cela non seulement par les membres de l'Eglise à laquelle il appartient. *Tempora mutantur.*

* * *

En devenant vice-roi d'Irlande, lord Edmund Talbot a été élevé à la pairie avec le titre de Viscount Fitzalan of Cerwent. Son installation officielle à Dublin Castle a eu lieu sans cérémonie publique, les temps étant trop troublés. Le nouveau vice-roi, qui est chargé de mettre à exécution le Home Rule Act, entre en fonctions à un des moments les plus critiques de l'histoire d'Irlande, car on s'attend généralement à de grands changements dans la situation, au cours des semaines qui vont suivre. Les évêques anglais ont ordonné des prières publiques, pendant le mois de mai, pour obtenir une entente pacifique entre l'Irlande et l'Angleterre.

Il est intéressant de noter que lord Fitzalan a prêté serment sur une Bible de Douai ; et on a jugé que le fait avait assez d'importance pour en faire mention dans le rapport officiel. La question du serment pour les catholiques a été souvent soulevée, mais elle ne fut jamais tranchée par la justice anglaise. Les juges admettaient qu'un catholique eût le droit de prêter serment sur une Bible catholique, quand il le demandait ; mais cette requête entraînait toujours quelque embarras, car certains tribunaux, même de juridiction supérieure, ne possédaient, pour l'usage courant, qu'une copie protestante de la Bible. Il est probable que la forme exigée par le lord-lieutenant pour sa prestation de serment fixera la jurisprudence en la matière, et on prévoit qu'à l'avenir toutes les cours de justice seront pourvues d'une Bible catholique. Ce n'est là qu'un des conséquences nombreuses et immédiates de l'avènement d'un vice-roi catholique : et chacune de ces conséquences sera, nous pouvons l'espérer, un pas vers la pacification.

F. W.



BELGIQUE

Pour sauvegarder l'intérêt public

Quand un conflit met aux prises employeurs et employés d'un service d'intérêt public et que ce conflit aboutit à la grève, il y a toujours disproportion entre ce litige et les conséquences qu'il entraîne pour la masse. L'idéal serait qu'une formule nouvelle assurât à ces agents la défense de leurs intérêts tout en leur retirant le droit de grève.

En attendant, le public s'est avisé de chercher un moyen de parer aux incalculables dommages qu'entraînent pour lui ces interruptions dans le fonctionnement des entreprises qui conditionnent son existence. A Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, dans les centres industriels du pays, se fondent des *Unions civiques*. Ainsi notre pays emboîte le pas à la Finlande, où prirent naissance après l'invasion bolcheviste ces organisations de « self-défense », à la Bavière, la Hongrie, l'Italie, la Suisse, la France, etc.

Qu'est ce qu'une *Union civique* ? Les statuts de celle qui vient d'être créée à Anvers définissent ainsi sa mission :

ART. 3. — *L'Union civique anversoise a pour but de parer aux interruptions dans le fonctionnement des services indispensables à la vie publique : ravitaillement, transports, postes, télégraphe, téléphone, service d'incendie, service des eaux, énergie électrique, gaz, voirie, hôpitaux, etc. L'action de l'U. C. A. n'est dirigée contre aucun groupement professionnel ou politique.*

Dans les conflits entre employeurs et employés, l'U. C. A. entend observer la plus stricte neutralité.

La *Métropole*, de son côté, a publié au sujet de cette « forme nouvelle d'action sociale » ainsi qu'elle qualifie l'organisation, un commentaire intéressant.

Ce qu'il importe d'observer surtout, écrit-elle, pour juger pareille entreprise, c'est que « l'Union civique » n'est en aucune manière intentionnée de s'immiscer dans les conflits sociaux, ni comme arbitre entre le capital et le travail, ni comme élément de pression soit sur l'ouvrier, soit sur le patron. Elle s'abstient le plus soigneusement de toute opinion sur la légitimité des grèves ou du droit de grève, sur le bien-fondé des griefs, sur les torts des patrons ou ceux des ouvriers. Elle constate simplement qu'une grève existe, que cette grève met en péril la collectivité, et elle essaie de parer dans la mesure du possible en attendant que la solution du conflit, auquel elle reste pour le surplus parfaitement étrangère, ait rétabli les choses dans leur ordre normal.

C'est dire que l'U. C. n'entend pas se préoccuper de remplacer la main-d'œuvre dans les conflits d'industries privées, mais veut seulement empêcher l'interruption des services publics ou d'utilité publique.

Il ne s'agit du reste pas de substituer au personnel défaillant un personnel volontaire destiné à assurer le plein fonctionnement du service ce qui serait d'ailleurs parfaitement irréalisable, mais uniquement d'assurer l'indispensable, ce que l'organe anversoise précise en cette phrase : *Il ne s'agit pas de jouer ici les briseurs de grèves, mais d'empêcher que les grèves ne dégèrent en gâchis au plus grand dam de la collectivité.*

Ainsi présentée, l'initiative est sans conteste intéressante, mais on voit quel total et quelle variété de concours sont indispensables à son fonctionnement. En France elle a eu, depuis un an, l'occasion, nous ne dirons pas de faire ses preuves, mais de « s'essayer la main », et il faut convenir que ce ne fut pas trop mal. Elle n'en est encore chez nous qu'à la période d'organisation. Il est donc encore trop tôt pour porter un jugement.

R. F.



ITALIE

Les résultats des élections législatives

Sans avoir encore, au moment où nous écrivons ces lignes, les chiffres officiels et définitifs, nous avons la joie de constater que le Parti populaire, auquel les nationalistes italiens et étrangers prédisaient une défaite retentissante, garde toutes ses positions.

Les pronostics de déroute complète, d'anéantissement des socialistes ne se sont guère mieux réalisés. Les rouges gardent les trois quarts de leurs sièges. Leurs fidèles amis, dispersés et traqués si brillamment par les fascistes durant toute la campagne électorale, se sont retrouvés eux-mêmes dans l'isolement.

Il est intéressant de noter la tactique suivie pendant la lutte électorale qui vient de se terminer, par les chefs de la pensée et de l'action catholiques.

Ils n'ont pas déclaré : le programme du Parti populaire étant un

programme de liberté, de démocratie, de décentralisation, de mise en valeur des énergies spirituelles de la nation, etc..., le devoir évident des catholiques, leur intérêt, l'intérêt de la Patrie est voter pour le Parti populaire. Non, ils n'endossent pas la responsabilité de tous les actes du Parti populaire, ils ne se portent pas garants de tous les points de son programme. Mais, plus modestement, dirons-nous, plus adroitement, avec beaucoup moins de risque de heurter les préjugés ou les passions politiques, leur répétaient inlassablement le raisonnement suivant :

La lutte actuelle est si importante pour l'avenir de l'Italie que vous ne pouvez en rester spectateurs indifférents. Vous devez voter.

Entre les listes en présence, maintenant, vous préférerez celle dont les candidats s'engagent à respecter les convictions catholiques à celles qui n'offrent pas cette garantie. De même des hommes politiques qui conçoivent le rôle de l'État à la lumière catholique et qui ont, d'autre part, une réelle compétence législative, doivent être préférés à ceux qui s'en tiennent aux seuls enseignements de la raison et de l'expérience.

A l'aide de ces principes, vous saurez vous former vous-mêmes la conscience pour l'accomplissement catholique de votre devoir électoral.

Et sans doute, n'étaient les préjugés et le trouble des idées que les politiciens libéraux s'emploient à entretenir dans les esprits des catholiques, ceux-ci n'hésiteraient pas à donner avec ensemble leurs suffrages au Parti populaire. Car il est le seul parti politique, en Italie, qui s'inspire des principes catholiques. Il se trouve des catholiques parmi les candidats du Bloc national, mais ce parti, auquel ils avaient donné leur nom, mais le programme avec lequel ils se présentaient devant le corps électoral, étaient neutres, laïques et même entachés d'anticléricalisme.

La *Gazetta del Popolo* (libéral) de Turin, écrivait quelques jours avant les élections :

Les cléricaux, dans leur propagande électorale, combattent le bloc et spécialement le parti libéral. Rien d'anormal en cela. Les cléricaux savent par expérience que le libéralisme est le parti qui leur a donné les coups les plus redoutables et qu'il a été le plus vigilant à démasquer le cléricanisme qui s'abrite sous un camouflage de loyalisme et de démocratie

La *Giovinetta* (fasciste) écrivait le 12 avril :

Que de fois, dans nos tournées de propagande fasciste, nous nous sommes rendus, nous, étudiants fascistes, parmi les étudiants catholiques. Notre anticléricalisme aurait voulu se déclarer. Mais nous nous contraignons à répondre aux accusations des prêtres ; nous affirmons que le programme fasciste ne contient aucun point anticlérical si ce n'est une clause d'ordre purement économique : l'abolition des mensées épiscopales et la confiscation des biens des Congrégations religieuses

Les avant-gardes fascistes sont toutes, naturellement, anticléricales. Il faut absolument que notre prochain Congrès consacre notre anticléricalisme... Le parti populaire et le clergé — car ils sont intimement unis — ne sont que des excroissances parasitaires qui vivent aux dépens de ceux qui possèdent et de ceux qui travaillent. A l'œuvre donc, le Fascisme. Nous devons purifier l'Italie balayant tous les exploités et tous les imposteurs.

Supporterons-nous longtemps encore la prêtraille, avec ou sans soutane. Supporterons-nous longtemps encore les propagandistes de l'obscurantisme énerve le peuple italien qui a besoin de forces et de pensée libre pour monter la dure voie du travail ?

De telles manifestations auront sans doute le bon résultat, contre les intentions de leurs auteurs, de hâter l'éducation politique des catholiques italiens.

A cette formation, les populaires contribueront plus efficacement encore, en affichant fièrement, comme ils savent le faire, leurs sentiments chrétiens.

Un des derniers jours de la campagne électorale, à Santi Agata Bolognese, le propagandiste Ettore Poggipolini, tandis qu'il exposait dans un meeting en plein air, avec son éloquence et son enthousiasme accoutumés, le programme du Parti populaire, s'affaissa tout à coup foudroyé par une crise cardiaque. Et on le vit esquiver, en tombant, le signe de la croix.

A ce soldat de la bataille électorale, le Parti populaire fit des funérailles triomphales. Les fascistes, les libéraux, les socialistes voulurent s'y associer officiellement.

Dans les éloges des auteurs et des écrivains populaires, les grands talents et les grands mérites d'Ettore Poggipolini reçurent les hommages et les regrets qu'ils méritaient. Mais ce qu'ils exaltèrent par dessus tout, ce fut le geste suprême de sa vie et de son apostolat.

LOUIS PICARD.

BANQUE D'ANVERS

SOCIÉTÉ ANONYME
FONDÉE EN 1822

48, place De Meir, Anvers

CAPITAL (entièrement versé) frs 35.000.000
RÉSERVES » 35.000.000

Toutes opérations de Banque et de Bourse

BANQUE ITALO-BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL (entièrement versé) frs 50.000.000
RÉSERVES » 22.000.000

SIÈGE SOCIAL : 48, place De Meir, Anvers

FRANCE :

Paris, 62, rue de la Chaussée d'Antin

GRANDE-BRETAGNE :

Londres, 50, Old Brood street. E. C.

SUCCURSALES ET AGENCES :

- ARGENTINE : Buenos-Ayres.
- BRÉSIL : Sao-Paulo, Rio de Janeiro, Santos, Campinas.
- CHILI : Valparaiso, Santiago
- URUGUAY : Montevideo.

Correspondants dans toutes les places principales
de L'Amérique du Sud

La Banque Italo-Belge se charge de toutes opérations de Banque où elle est établie.

L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE 4,200,000 Francs

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

Spécialité de Meubles laqués

MOBILIERS COURANTS

POUR

Pensionnats — Instituts — Couvents

≡ **F. HENRI ROTH** ≡

Usine mécanique : rue Jolly, 15, BRUXELLES

Meubles de luxe, Bureaux, Fumoirs, Chambres à coucher, Salons, etc., sur modèle ou sur projet

FOURNITURES GARANTIES DE 1^{er} CHOIX

Entreprises générales d'ameublement pour Hôtels, Restaurants, Magasins, etc. — BOISELLERIE.

Devis gratuits sur demande

La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone - Anvers 6044

VERITAS

Librairie Universelle Catholique



Rayons : LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE, ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — ASCÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE. — ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICULTURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNEMENTS POUR TOUS PAYS.

TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21, ANVERS

Maison historique de Victor Hugo

Grand'Place, 26, BRUXELLES

F. BAL-JANSSENS

Poteries flamandes - Dinanderies

Cuivres anciens

Souvenirs de Bruxelles

Cartes postales

LISEZ ET PROPAGEZ

L'EFFORT

organe de l'A. C. J. B.

126, RUE DE TIRLEMONT

LOUVAIN



THE BON AMI Co -- New-York

" BON AMI "

NETTOIE

Peinture
Boiseries
Fenêtres
Marbres
Baignoires
Toiles cirées

POLIT

Miroir
Laiton
Nickel
Cuivre
Zinc
Aluminium

FAIT RELUIRE

Fer-Blanc
Couteaux
Fourchettes
Acier
Émail
Faïence

ÉCURE

Poterie
Bouillottes
Éviers
Vaisselle
Réfrigérateurs
Fer

N'égratigne ni les glaces ni le poli des meubles

::: En vente dans les principales Épiceries et Drogueries :::

AGENT GÉNÉRAL DÉPOSITAIRE :

E. B. HOTCHKISS, 39, rue St-Jean, Bruxelles